



Les héritiers ont-ils droit aux pension impayées après le décès d

Par **pascalengelmajer_old**, le **29/10/2007** à **15:53**

Mon père est décédé après une douloureuse maladie.
Ses pensions de retraite n'étaient plus versées depuis l'année 2000.
Nous avons dépensé des milliers d'euros pour le faire soigner (à l'étranger) et pour rapatrier sa dépouille.
Est-ce que les héritiers peuvent réclamer le versement du montant impayé ?
Merci de votre réponse

Par **Upsilon**, le **29/10/2007** à **16:32**

Bonjour !
Si votre pere devait recevoir des sommes d'argent (pensions etc...) qui n'ont pas été versées, alors la succession a une créance à l'encontre des institutions débitrices.
Vous disposez donc d'une action contre elles. Attention toutefois, rapprochez vous du notaire en charge de la succession pour en connaître les modalités !